



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 Septembre 2018

Le label Bee Friendly®, lancé, en France, par l'Union Nationale de l'Apiculture Française, officiellement reconnu Certification Environnementale de niveau 2 par le Ministère de l'Agriculture pour la viticulture.

Le cahier des charges Bee Friendly® – Viticulture vient officiellement d'être reconnu au deuxième niveau de la certification environnementale du Ministère de l'Agriculture (dit HVE de niveau 2) lors de la dernière Commission Nationale de la Certification Environnementale du 19 septembre 2018.

C'est une étape importante pour le label Bee Friendly® qui est déjà bien présent en viticulture depuis sa création avec Les Vignerons de Buzet. Plus récemment l'entreprise du Languedoc Gérard Bertrand est devenue partenaire de Bee Friendly® et le label est en discussion avec plusieurs autres structures collectives pour accompagner leurs producteurs. L'obtention de cette reconnaissance est aussi l'occasion de rappeler que Bee Friendly® s'adresse à toutes les tailles de structures qui souhaiteraient s'engager dans une démarche environnementale vertueuse, pour la protection des abeilles et pollinisateurs. A titre d'exemple le domaine Rouanet-Montcélèbre, domaine familial de 23 hectares dans le Minervois, vient de rejoindre la démarche.

L'extension de cette reconnaissance pour le cahier des charges « fruits et légumes » est attendu pour 2019.

Bee Friendly® est un label pour la protection des abeilles et des pollinisateurs en agriculture. Il a été créé en 2012 par des syndicats apicoles européens dont l'Union Nationale de l'Apiculture Française pour la France et est géré par l'Association éponyme. Le cahier des charges de Bee Friendly® s'articule autour de 3 axes : « pratique phytosanitaire » avec le respect d'une liste noire d'insecticides particulièrement toxiques pour les abeilles, « biodiversité » pour réintroduire de la nourriture et des habitats pour les pollinisateurs sauvages et domestiques (abeilles) et « partenariat apiculteur-agriculteur » pour rapprocher sur le territoire ces deux métiers.

Rappelons que le label Bee Friendly® a déjà été récompensé par le Prix « Biodiversité » du Ministère de la Transition écologique, en décembre 2017.

Pour en savoir plus :

- Bee Friendly® : www.certifiedbeefriendly.org ▪ Facebook : Association Bee Friendly®
- Certification Hve : <http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

CONTACT PRESSE : Anne Henriot / Union Nationale de l'Apiculture Française - +33 (0)6 07 03 17 56
email : anne.henriot@unaf-apiculture.info

